



Récupéré la garde de ma fille

Par **Toutatix73**, le **13/04/2011** à **04:35**

Bonjour,rnrnJ'ai 2 enfants , 1 garçon qui a bientôt 18 ans maintenant et une fille qui a 15 ans , lors du divorce j'ai obtenu la garde de notre fils et la maman celle de notre fille . Depuis bientôt 6 mois ma fille vie avec moi et on a plus de trace de la maman... J'ai présenté ma requête au greffe pour modifier la décision de justice mais ils veulent l'adresse de la maman sinon ils ne prennent pas ma requête !!! Que dois-je faire ? ma fille peut-elle saisir seul le JAF ? rnl y a 3 ans j'avais présenté une requête similaire mais la mère ne sais jamais présenté aux audience même en l'assignant en justice par huissier(j'avais fini par abandonné après 5 convocations 1 an et demi)